

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le* 06 MAI 2014

Monsieur le Président,

C'est avec tout l'intérêt qu'il mérite que Monsieur Benoît HAMON, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a pris connaissance de votre courrier concernant l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques.

Sensible à votre démarche, le ministre, qui est très attaché à la qualité des conditions d'enseignement de la philosophie dans toutes les séries générales et technologiques, m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le soulignez, depuis la réforme du lycée à la rentrée 2010, sauf exception, les matières ne bénéficient plus de dédoublement d'heures de droit.

Cependant, comme vous le savez, chaque lycée dispose d'une enveloppe horaire pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits. L'introduction des dédoublements en philosophie est possible dans le cadre de cette enveloppe globale.

Le suivi de la mise en œuvre de la réforme, actuellement conduit par l'inspection générale, permettra, à la lumière de l'expérience de la première génération de lycéens ayant suivi l'ensemble du cycle terminal rénové, de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bertrand GAUME

Monsieur Simon PERRIER  
Président de l'association des professeurs  
de philosophie de l'enseignement public  
(APPEP)  
19 Rue des Ecuyers  
28000 CHARTRES

référence à rappeler : BDC/2014005807/SC/NP